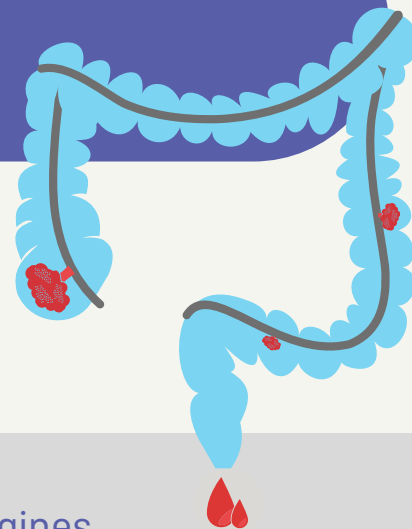




Cas de rectorragie

**UNE PERSONNE REMARQUE, MÊME SPORADIQUEMENT,
DU SANG SUR LE PAPIER TOILETTE, QUOI FAIRE ?**



Le sang découvert par la personne peut avoir plusieurs origines.

Dans cette situation, il est recommandé de réaliser une coloscopie, afin d'explorer le côlon et déterminer si une lésion est à l'origine du saignement, par exemple un adénome. Il s'agit donc d'un critère d'exclusion du programme de dépistage.

Cette coloscopie devra alors être réalisée en dehors du programme de dépistage, elle sera prise en charge par l'assurance-maladie de base, avec application de la franchise et de la quote-part.

Dans la fiche de suivi, cochez le motif d'exclusion « Rectorragie macroscopique ».